

LABEL

SITE WEB

PORTEURS

Efficacity et Cerema

HISTORIQUE

Création : 2019
Phase pilote FR : 2021
Lancement FR : 2022

CIBLES

Organismes publics (villes et intercommunalités)

ECHELLE

✓ Ville / Territoire

PHASES DE PROJET

- ✓ Diagnostic
- ✓ Stratégie
- ✓ Déploiement
- ✓ Evaluation

RAYONNEMENT

- ✓ France
- ✓ Europe
- ✓ Monde

NB OPERATIONS

7 collectivités pilotes

OBJECTIFS

Le développement du label VDI a été lancé en 2019 en France à l’initiative du Cerema et d’Efficacity pour apporter une réponse européenne à l’émergence de grands cadres internationaux sur la ville durable (LEED for Cities, CASBEE).

Le label VDI repose sur une **vision intégrée du développement durable** et vient apporter une évaluation complémentaire aux enjeux Climat Air Energie sur quatre grandes thématiques du développement durable : l’**Innovation**, la **Cohésion sociale et la qualité de vie**, la **Transition économique** ainsi que la **Résilience** (hors adaptation au changement climatique).

Le label VDI propose ainsi aux collectivités un complément de labellisation pour valoriser l’ensemble des dimensions de la ville durable, s’ajoutant au label européen existant « European Energy Award » (EEA), porté en France par l’ADEME sous le nom de Climat Air Energie (anciennement Cit’ergie). Il vise ainsi l’accompagnement des collectivités dans l’élaboration et le pilotage de leur feuille de route Développement durable.

Efficacity et le Cerema copilotent en 2021 une phase d’expérimentation impliquant 7 collectivités françaises et le label sera ouvert à toutes les collectivités dès 2022.

1 – INNOVATION	<ul style="list-style-type: none"> 1.1 – Stratégie d’innovation 1.2 – Développement d’innovation territoriale 1.3 – Services numériques citoyens engagés 1.4 – Infrastructures physiques et numériques de la collectivité 1.5 – Solutions numériques pour les citoyens et services urbains
2 – COHESION SOCIALE et QUALITE DE VIE	<ul style="list-style-type: none"> 2.1 – Cohésion sociale 2.2 – Santé et bien-être 2.3 – Culture, Sport et Loisirs 2.4 – Développement économique et emplois durables 2.5 – Développement d’activités de proximité 2.6 – Qualité durable de la collectivité
3 – TRANSITION ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> 3.1 – Développement économique et emplois durables 3.2 – Développement d’activités de proximité 3.3 – Qualité durable de la collectivité 4.1 – Modèles territoriaux 4.2 – Modèles sociaux et urbains 4.3 – Modèles économiques
4 – RESILIENCE (hors adaptation au changement climatique)	<ul style="list-style-type: none"> 4.1 – Modèles territoriaux 4.2 – Modèles sociaux et urbains 4.3 – Modèles économiques
5 – GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> 5.1 – Développement économique et emplois durables 5.2 – Développement d’activités de proximité 5.3 – Qualité durable de la collectivité

PRISE EN MAIN

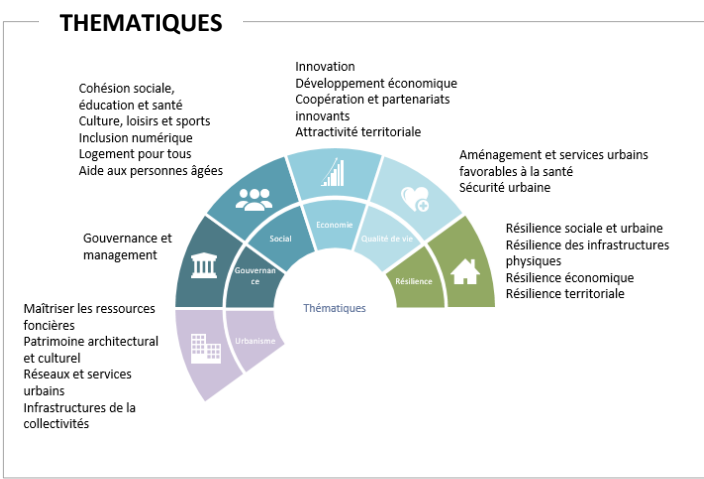
Inscription à la démarche : la phase pilote 2021 s’est structurée autour d’un **appel à partenaires en juillet 2019**. A partir de 2022, un appel à candidatures sera lancé auprès des collectivités pour initier une nouvelle vague de labellisation, puis l’inscription se fera ensuite sur demande (via un site web en cours de développement).

Coût : Accès payant ✓
Le coût total est compris entre 20 et 40k€ (selon l’avancement de la collectivité sur les enjeux DD, déterminant le besoin d’un accompagnement plus ou moins poussé) financé à 50% par Efficacity et le Cerema, soit un reste à charge de 10 à 20 k€ pour la collectivité.

Autonomie : Les collectivités bénéficient de l’accompagnement d’un conseiller VDI.

Evaluation :

- ✓ Auto évaluation
- ✓ Evaluation par des experts tiers



GOVERNANCE ET IMPLICATION DES PARTIES INTERESSEES

Implication des parties intéressées [Progress bar]

Le label VDI, capitalisant sur le socle d’organisation et de gouvernance du label Climat Air Energie, couvrira l’ensemble des dimensions d’implication des parties prenantes de ce dernier : mise en place d’une équipe projet mêlant un élu, un chef de projet, un groupe de travail transversal et un comité de pilotage ; évaluation de la gouvernance interne du projet ; mobilisation de la société civile et le renforcement des stratégies de coopération et de communication entre les acteurs.

APPROCHE

Performancielle [Progress bar]

Management [Progress bar]

TYPES D’INDICATEURS

- ✓ Objectifs /valeurs cibles fixés
- ✓ Indicateurs proposés
- ✓ Indicateurs imposés


Référentiel d’indicateurs similaire au label Climat Air Energie, en lien avec les thématiques complémentaires retenues (55 fiches objectifs au total)

RETOURS D'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

- Le référentiel technique du label a été constitué par Efficacity, le Cerema et leur réseau d'experts nationaux (comité scientifique) et internationaux (notamment en lien avec l'institut Fraunhofer allemand qui pilote l'initiative MorgenStadt) ; le référentiel s'appuie sur des cadres de références internationaux tels que les normes ISO TC268 (371XX) et les Objectifs du développement durable (ODD) de l'ONU
- 7 collectivités françaises sont engagées en 2021 dans la phase pilote du label Ville Durable et Innovante : Communauté Urbaine de Dunkerque*, Lorient Agglomération, TCO la Réunion, Sète Agglopoles, Cannes Pays de Lérens, Paris Vallée de la Marne et Brétigny-sur-Orge*
- Le label sera lancé en 2022 pour toutes les collectivités françaises : annonce dans le cadre de la PFUE en février 2022 puis création d'un site web dédié et appel à candidature
- Le déploiement européen du label (projet Urbact 2022 en lien avec l'association European Energy Award) et son déploiement international (Maroc, Inde...) se préparent pour lancer des phases pilotes avec des collectivités internationales dès 2022 (adaptation du référentiel au contexte local + test).

*Suez Consulting accompagne aux côtés d'Efficacity la phase pilote de développement et de test du label pour ces 2 collectivités:
<https://webpublication.suez.consulting/#References>

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE




Objectif : le label Climat Air Energie (ex Cit'ergie) assoie l'exemplarité de la communauté urbaine de Dunkerque en matière de politiques énergétiques publiques ; le test du label VDI vient compléter cette labélisation

- 2010 : Initiation de la démarche
- 2013 : Obtention Cit'ergie Gold renouvelé en 2017

⇒

- 2020 : commande politique du Président de l'intercommunalité





RESSOURCES DISPONIBLES

- Centre de ressources
- Fiches méthodes
- Retours d'expérience
- Formations
- Rencontres
- Club



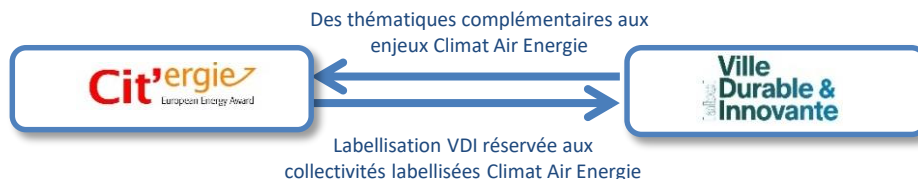
1 [Label VDI Appel à partenaires](#) 2019
 Les résultats de l'expérimentation resteront strictement confidentiels ; seule la méthode coconstruite avec les collectivités pilotes sera partagée.

2 **Conférence en ligne** Septembre 2021 ([replay disponible](#))
 Conférence organisée dans le cadre de l'anniversaire des ODD



3 **Brochure de présentation du label VDI** Octobre 2021 ([lien](#))

EXEMPLES ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES



- Le label VDI a été construit pour compléter les thématiques du label Climat Air Energie afin de proposer aux collectivités un (double) label, leur permettant de disposer d'un tableau de bord global des politiques publiques de développement durable. A ce titre, le label VDI est réservé aux collectivités déjà engagées dans une labellisation Climat Air Energie
- VDI se positionne sur le marché européen (et international) en compétition avec des labels américain (LEED for Cities) et asiatique (CASBEE for Cities).

SITE WEB ET CONTACTS

EFFICACITY : Institut Français de R&D dédié à la transition énergétique et écologique des villes – Contact : P.maillard@efficacity.com
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement – Contact : olivier.bachelard@cerema.fr
Lien : <https://efficacity.com/strategies-urbaines/label-ville-durable-innovante/presentation-du-label-ville-durable-innovante/>